



Saison 2024-2025 Procès-verbal n°18 de la réunion du Conseil d'administration du 8 avril 2025

Composition du conseil d'administration

Présent(e)s : Mmes Marèse Joliet (vice-présidente), Catherine Nicolas, Claire Porphyre, MM. Philippe Aigret (trésorier général), Fabrice Appels, Jean-Pierre Delchef (président), Marc Marnette, José Nivarlet (vice-président), Bernard Scherpereel (secrétaire général).

Excusé(e)s : Néant.

Invité : M. Pierre Thomas (directeur général)

La réunion a lieu en présentiel à **Jambes** et le président commence la séance à 17h30.

Le procès-verbal de la réunion est rédigé par le directeur-général.

1. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 mars 2025

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2025 tel qu'il a été publié dans la newsletter 1104 du 21 mars 2025.

3. Bilan de l'AG du 29 mars 2025

3.1. Tour de table

Les membres du conseil d'administration effectuent un tour de table sur le déroulement de l'assemblée générale du 29 mars 2025. Ils expriment leur satisfaction sur le déroulement de celle-ci et soulignent l'accueil favorable sur la nouvelle formation d'initiateur maxi basket pour les jeunes provinciaux.

3.2. Principales décisions de l'AG

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des principales décisions de l'AG telles qu'elles ont été publiées dans la newsletter du 4 avril 2025.

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration que le procès-verbal synthétique de l'assemblée générale a été transmis à l'ADEPS dans le cadre des obligations inhérentes à la justification des activités subsidiées 2024.

3.3. Suivi des décisions

Le président informe les membres du conseil d'administration sur les décisions qui feront l'objet d'un suivi par la prochaine commission législative, à savoir :

- L'application immédiate de l'article PC75 quater ;
- L'application immédiate de l'amendement des parlementaires de Liège pour l'article PC54 ;

- L'application du PM12 pour les dispositions instrumentant le passage de la durée de paiement des indemnités de formation de 3 ans à 1 an et l'augmentation du montant de l'indemnité de base de 50 à 75 € à partir du 1^{er} juillet 2026. Les autres éléments du texte sont d'application immédiate ;
- La partie 3x3 du ROI, les propositions de modification des articles PC89 et PC90 et la réécriture du PC 54 qui seront mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale de juin.

La prochaine réunion de la commission législative aura lieu le lundi 14 avril 2025.

4. Préparation des assemblées provinciales

4.1. Courrier aux comités provinciaux

Les membres du conseil d'administration échangent au sujet de l'organisation des assemblées provinciales mises en place par les comités provinciaux.

Fabrice Appels, président du département relations CP-CDA, adressera un courrier à l'ensemble des comités provinciaux afin d'obtenir l'ordre du jour de leur assemblée provinciale ainsi que les documents y afférents pour validation.

4.2. Présence et rôle du conseil d'administration

Le président rappelle l'importance de la présence des membres du conseil d'administration aux assemblées provinciales, afin de garantir leur régularité, de veiller au respect des statuts et du ROI, et d'éviter toute validation tacite de décisions contraires aux textes.

4.3. Proposition relative aux têtes brûlées

Fabrice Appels, président du département relations CP-CDA, présente une proposition concernant l'application du principe des têtes brûlées au sein des provinces, ainsi que ses implications sur plusieurs articles des statuts.

Après discussion, les membres du conseil d'administration décident qu'à partir de la saison prochaine (2025-2026), dans le cas où un règlement des têtes brûlées serait appliqué par les comités provinciaux, après approbation par l'assemblée provinciale et validation par le conseil d'administration, une équipe sera décomptée par catégorie pour l'application des articles PF18 et PA32 lorsqu'il y a inscription de plusieurs équipes dans une même catégorie.

En outre, les membres du conseil d'administration décident que, pour la présente saison 2024-2025, le principe repris dans le paragraphe précédent sera entièrement appliqué pour le calcul du PA32. En ce qui concerne le PF18, seule l'application sur le bonus éventuel sera retenue.

5. Plan stratégique 2025-2028

5.1. Définition des 7 objectifs prioritaires pour le plan stratégique

Le directeur général propose de lancer la réflexion pour l'élaboration du plan stratégique 2025-2028, qui guidera les actions de l'AWBB.

La première phase consistera à définir les 7 objectifs prioritaires pour cette période.

Les membres du conseil d'administration sont appelés à réfléchir aux objectifs prioritaires pour la prochaine réunion.

6. Suivi des décisions des réunions précédentes

Bernard Scherpereel sort de séance.

6.1. Confirmation de la décision de maintien de la TDW de Brunehaut (2699) en R1 Dames à la suite du forfait en play-down

Lors de l'échange entre membres du conseil d'administration qui a eu lieu le 2 avril 2025 en vidéoconférence, le statut du club de Brunehaut (2699) a été évoqué, ce dernier songeant déclarer forfait pour son dernier match de play-down.

Compte tenu des circonstances qui ont entouré la fin du championnat et l'organisation des play-down, les membres présents du conseil d'administration ont opté pour la rétrogradation en R1.

Les membres du conseil d'administration décident de valider la décision prise précédemment.

Bernard Scherpereel rentre en séance.

7. Rapport du secrétaire-général

7.1. Courriers rédigés par le secrétariat-général

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général et le directeur général portant sur :

- Le refus de la demande d'extension de la sanction infligée au membre P.C. par le club de l'Union Basket Lessines Flobecq (1453)
- Le refus de la demande d'extension de la sanction infligée au membre D.R. par le club de l'Union Basket Lessines Flobecq (1453)
- L'absence de réexamen du dossier Ganshoren Dames Basket vs Atlas Brussels Academy
- L'admission d'un nouveau club : Basket club Messancy

8. Rapport du trésorier-général

8.1. Situation de trésorerie du 31/03/2025

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la situation de la trésorerie en date du 31 mars 2025 établie par le directeur général.

9. Rapport du directeur-général

9.1. Déclaration d'intention à étudier la faisabilité d'une nouvelle salle

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'opportunité d'obtenir un terrain à Louvain-la-Neuve pour y construire une nouvelle salle de basketball, incluant potentiellement un internat pour nos jeunes.

Des discussions ont été entamées avec l'ASBL du Blocry pour un partenariat dans la gestion du site.

Sur proposition du comité de direction, les membres du conseil d'administration marquent leur accord pour lancer une étude de faisabilité pour évaluer les aspects financiers et les options de financement du projet.

10. Compétences administratives

10.1. Admission d'un nouveau club : BC Crisnée

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la demande d'admission d'un nouveau club pour la province de Liège : BC Crisnée.

Sur proposition du directeur général, les membres du conseil d'administration décident de mettre le dossier en suspens dans l'attente de la réception des éléments manquants, à savoir :

- Le justificatif de l'ouverture du compte bancaire au nom de l'ASBL ;
- La mise en conformité de la composition de l'organe de gestion.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

10.2. Demande de mutation de province pour le club Orp Jauche (0928) vers la province de Liège

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de mutation de province par le club Orp Jauche (0928) afin d'être transféré de la province de Bruxelles-Brabant-Wallon vers la province de Liège.

Étant donné l'accord des deux comités provinciaux, les membres du conseil d'administration marquent leur accord pour la mutation de province tel que défini à l'article PA84.

Les membres du conseil d'administration attirent l'attention du club sur le fait qu'en cas de mutation, les équipes seront intégrées dans le championnat de la plus basse division.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

10.3. Demande d'informations du groupement parlementaire du Hainaut sur les têtes brûlées

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande d'informations de la part du groupement des parlementaires du Hainaut par rapport à l'application des textes relatifs aux têtes brûlées dans certaines provinces.

Les membres du conseil d'administration ont répondu à cette demande dans le cadre du point 4.3.

Le directeur général est chargé d'informer le groupement des parlementaires du Hainaut.

10.4. Demande de réintégration au championnat régional jeunes du club de CFB Fleurus (1914), à la suite de la décision du Conseil d'Appel

Les membres du Conseil d'administration sont saisis d'une demande de réintégration au championnat régional jeunes du club de CFB Fleurus (1914), à la suite de la décision du Conseil d'Appel concernant l'application des textes relatifs aux « têtes brûlées » dans certaines provinces.

Après discussion, les membres du Conseil d'administration décident de ne pas prendre la demande en considération, actant le fait que le règlement relatif aux « têtes brûlées » n'a aucune incidence sur la participation aux championnats régionaux.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

10.5. Demande de dérogation pour le membre T.D.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation de la part du membre T.D. afin de pouvoir être aligné dans la catégorie U16 pour une saison supplémentaire.

Les membres du Conseil d'administration décident d'accéder à la demande, en raison des raisons médicales évoquées.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

10.6. Demande de dérogation pour le membre A.F. (BC Eupen & BC Welkenraedt)

Les membres du Conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation formulée par le membre A.F., afin de pouvoir être à la fois joueuse au sein du club BC Welkenraedt (0565) et présidente du club BC Eupen (2458).

Après discussion, les membres du Conseil d'administration marquent leur accord sur la demande, en raison de l'absence d'équipe féminine au sein du club BC Eupen (2458), et sous condition que cette situation soit limitée à une durée maximale d'une saison.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

10.7. Demande de fusion des clubs de La Spéciale BC (1535) et BC Sprimont (0854) : Invitation aux assemblées générales

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la demande de fusion des clubs de La Spéciale BC (1535) et BC Sprimont (0854).

En raison de l'indisponibilité des membres du Conseil d'administration, le président délèguera à un parlementaire de la province de Liège la représentation de l'AWBB lors des assemblées générales des deux clubs.

11. Compétences judiciaires

11.1. Dossiers PC89 & PC90

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des décisions du conseil d'appel et de la chambre de cassation qui ont été rendues dans le cadre de l'application des dispositions du PC89 et PC90.

11.2. Demande de recours en grâce du membre Sambou Hamida

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de recours en grâce introduite par le membre S.H.

Compte tenu de l'avis défavorable émis par le Conseil judiciaire de Liège et du non-accomplissement de la moitié de la peine, les membres du Conseil d'administration décident de refuser la demande.

Le directeur général est chargé d'exécuter la décision.

11.3. Demande de recours en grâce du membre L.J.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de recours en grâce introduite par le membre L.B. du club Racing BCS Uccle (0242).

Compte tenu de l'avis favorable émis par le Conseil judiciaire de Bruxelles-Brabant-Wallon, du respect par le membre des dispositions du Règlement d'ordre intérieur, ainsi que de l'accomplissement de la moitié de la peine, les membres du Conseil d'administration décident d'accepter la demande.

La suspension du membre est donc levée, sous réserve du paiement intégral de l'amende infligée par le conseil judiciaire.

Le directeur général est chargé d'exécuter la décision.

12. Départements

12.1. Département Championnat

12.1.1. Informations sur les play-offs

Marèse Joliet, présidente du Département Championnat, fait le point sur la situation des inscriptions aux play-offs dans les séries régionales seniors.

Les membres du Conseil d'administration rappellent que, si les play-offs ne sont pas organisés, le premier de la phase classique sera déclaré champion et sera tenu d'accéder à la division supérieure. En cas de refus de montée, l'équipe concernée sera rétrogradée dans la division la plus basse.

Par ailleurs, en cas de série incomplète, la priorité sera donnée aux équipes candidates à la montée, avant de se pencher sur le repêchage d'éventuels descendants de la division concernée.

Marèse Joliet, président du département championnat, transmettra ces informations aux clubs des divisions concernées.

12.1.2. Informations sur les montées et les descentes

Marèse Joliet, président du département championnat, présente la situation actuelle des montées et des descentes dans les séries régionales seniors en fonction des classements actuels.

12.1.3. Modalités de remise des trophées & présence des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration s'accordent pour organiser la remise des coupes.

12.2. Département Minibasket

12.2.1. Règlement du projet pilote U12 Interprovincial

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du règlement spécifique, établi par Catherine Nicolas, présidente du département minibasket, dans le cadre du projet pilote U12 Interprovincial.

Les membres du conseil d'administration valident le règlement tel que présenté.

12.2.2. Finales du challenge U12 : Installation et encadrement

La grille d'organisation est complète. Elle sera transmise dès demain aux personnes concernées.

12.3. Département Coupes

12.3.1. Bilan organisationnel des finales de coupes AWBB

Les finales ont enregistré 2 053 entrées payantes, un chiffre en baisse par rapport à l'année précédente malgré la tenue de deux matches supplémentaires.

Plusieurs clubs étaient représentés à double titre, ce qui a pu impacter la fréquentation.

Sur le plan médiatique, une couverture renforcée pourrait expliquer une affluence moindre sur place.

Pour la saison prochaine, les finales seront organisées dans la province de Bruxelles Brabant wallon, tandis que les demi-finales auront lieu dans les provinces du Hainaut et de Liège.

Par ailleurs, des nouveautés ont marqué l'édition, notamment la présence de Marjorie Carpréaux, autrice d'un livre relatant sa carrière, de Crazy Basket, d'un magicien et autres animations.

12.3.2. Bilan financier des finales de coupes AWBB

Bernard Scherpereel, président du département coupes, présente le bilan financier provisoire des finales de coupes AWBB.

12.4. Département Arbitrage

12.4.1. Etat des lieux

Philippe Aigret, président du département arbitrage, fait le point sur la situation actuelle, en évoquant l'évolution des formations, les classifications en cours et la préparation des play-offs.

12.5. Département Détection & Formation

12.5.1. Bilan de la réunion du 2 avril 2025

José Nivarlet, président du département Détection & Formation a présenté les conclusions de la réunion du 2 avril. Un retour plus complet sera effectué après la réunion prévue le 9 avril avant une présentation globale des propositions relatives à l'organisation des futures JRJ au Conseil d'administration.

12.6. Commission 3x3

12.6.1. Bilan du tournoi qualificatif 3x3 Seniors

Par le biais d'un mail, Sélim Ben Aissia a transmis son évaluation du tournoi qualificatif seniors pour la Coupe 3x3. Il y met en évidence les difficultés rencontrées lors de l'événement, tout en soulignant les points d'attention à améliorer pour les prochaines éditions.

12.6.2. Organisation des finales de la Coupe AWBB 3x3

Sélim Ben Aissia confirme que l'organisation des finales de la Coupe AWBB 3x3 est en bonne voie et que les préparatifs sont en place.

13. Nouvelles de Basketball Belgium

13.1. Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 mars 2025

Le président informe les membres du conseil d'administration des principales décisions prises lors du Conseil d'administration de Basketball Belgium, tenu le 20 mars 2025.

13.2. Rapport de l'assemblée générale du 20 mars 2025

13.2.1. Nouvelle représentation de l'AWBB au CdA de Basketball Belgium

À l'issue de l'Assemblée générale du même jour, il a été décidé qu'une nouvelle représentation de l'AWBB au sein du Conseil d'administration de Basketball Belgium devra inclure une représentante féminine, conformément aux nouvelles dispositions.

13.3. Célébration des 100 ans du Basketball en Belgique

La première réunion préparatoire s'est tenue en vue de l'organisation du centenaire du basketball en Belgique.

Parmi les projets envisagés :

- La rédaction d'un ouvrage en trois parties, abordant respectivement l'histoire du basketball féminin, du basketball masculin, ainsi qu'un volet historique retraçant l'évolution du sport en Belgique.
- La tenue d'une séance académique prévue en 2027.
- Une exposition photos itinérante.

13.4. Candidature du président aux prochaines élections du COIB

Le président informe les membres du conseil d'administration que le conseil d'administration de Basketball Belgium a approuvé sa candidature comme administrateur du COIB.

Les membres du conseil d'administration approuvent la démarche et le soutiennent dans cette démarche.

14. Agenda

14.1. Rapport des manifestations auxquelles l'AWBB a assisté

Les membres du conseil d'administration font rapport des manifestations auxquelles ils ont participé, à savoir :

- L'assemblée générale de l'ASIF ;
- Les finales de coupes provinciales.

Par ailleurs, il a été proposé qu'un moment d'échange de bonnes pratiques soit organisé par le département relations CP-CDA en vue d'optimiser l'organisation des coupes provinciales à l'avenir.

14.2. Futures activités

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des prochaines activités organisées par l'AWBB :

- Finale du challenge U12 : 13 avril 2025 à Waremmé
- Finales des coupes AWBB 3x3 : 19 avril 2025 à Braine-l'Alleud

Le président et le directeur général participeront également au salon des mandataires Municipalia le 17 avril 2025 à Marche en Faméne.

15. Divers

Les membres du conseil d'administration évoquent les points suivants :

- La concrétisation du concours organisé dans le cadre de l'opération « trait rouge » ;
- L'organisation des 25 ans de l'AWBB ;
- La non-adaptation de certains règlements sur la base des dispositions votées durant les assemblées générales.

La réunion se termine à **21h10** et la prochaine réunion aura lieu le **mardi 22 avril 2025 en présentiel**.



Jean-Pierre Delchef
Président


SCHERPEREEL B.

Bernard Scherpereel
Secrétaire général



Pierre Thomas
Directeur général